

AVENANT

Références à rappeler

Numéro de client Assurances : 02501799

Numéro de matricule : 6789637

Numéro d'adhésion : FPULS/109XC030979

Code établissement : 056 Code agence : 00076

Adhérent

Prénom : Marie-Madeleine

Nom : PIROCHE

Date de naissance : 02.07.1951

Avenant

Date d'effet de l'avenant : 23.02.2017

Avenant n° 3 - Changement de clause bénéficiaire

Bénéficiaire en cas de décès de l'assuré

Pour 100% Mr MAGES René-Paul né le 01.07.1946 à Nice (n° assurance 03783504), à défaut pour 100% Mr GLEREAN Michèle née le 23.10.1960 à Pont de Beauxvoins (38) (n° assurance 05689043). En cas de prédécès de tous les bénéficiaires désignés, le capital décès revient aux héritiers de l'assuré selon les règles de la dévolution successorale.

Important :

- En cas d'acceptation du (des) bénéficiaire(s) sa (leur) désignation devient irrévocable conformément aux modalités définies dans les Conditions Générales valant Notice d'Information.

Nous vous rappelons que vous pouvez désigner le bénéficiaire de votre contrat selon différentes modalités :

Vous pouvez désigner le(s) bénéficiaire(s) de votre choix, soit sur le bulletin d'adhésion, soit ultérieurement en établissant un avenant à l'adhésion.

Vous avez également la faculté d'effectuer la désignation du (des) bénéficiaire(s) par acte sous seing privé (acte écrit, daté, rédigé par un particulier et comportant sa signature) ou par acte authentique (acte écrit, établi par un officier public (en général un notaire) dont les affirmations font foi).

Fait à Paris, le 23 février 2017



Christophe Le Pape
Directeur Général

Les autres conditions de votre contrat FRUCTI PULSE ne sont pas modifiées.